



## Synthèse du CSAL du 18 mars 2025

### Réponse de la Direction à la déclaration préalable de la CFDT VNF :

*Après une suspension de séance à l'initiative de la direction, celle-ci accepte de mettre à consultation le point sur l'organisation de l'astreinte de Valenciennes à un prochain CSAL et profitera, sans doute d'élargir à l'astreinte de l'UTI DS, voire de l'UTI FL.*

*La direction ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande de requalification du point de consultation sur l'ajustement de l'organisation du SDVE en point d'information, estimant qu'il ne s'agit pas d'une réorganisation de service mais d'un projet d'ajustement dans la continuité d'une réorganisation de service qui a déjà été débattue et a fait l'objet de consultations. Elle a précisé que nous étions dans une phase de mise en œuvre sur laquelle certains points n'avaient pas été définitivement réglés, notamment concernant certaines situations individuelles.*

*Il s'agit de traiter ces ajustements hérités de la réorganisation précédente pour que les agents concernés puissent exercer sereinement leurs missions actuelles et que le SDVE puissent travailler les nouveaux sujets d'évolution sur l'organisation qui sont attendus, notamment la réflexion en cours sur le domaine. Nous devons avancer pour pouvoir faire nos propositions en matière d'ajustement des ETPT.*

*Toutefois, si des dysfonctionnements sont constatés, il sera toujours possible d'en reparler et de refaire un point sur ce sujet.*

---

### Evolution des effectifs et des implantations de la DTNPDC (information)

Ces sujets ont déjà fait l'objet d'échanges lors des bilatérales avec les représentants du personnel.

#### Evolution des effectifs :

Cette année, la DTNPDC doit faire face à une baisse très significative de ses effectifs : - 13,01 ETPT en 2025 et -42,07 ETPT en 2029. Ceci est dû notamment à un « effet report » de la mise en place de la téléconduite.

La direction a indiqué la nécessité de peser sur chaque service les conditions d'une continuité de nos missions pour pouvoir identifier les postes qui seront publiés et ceux qui ne pourront pas l'être.

Un point d'étape sera effectué en cours d'année et permettra de solliciter des ajustements motivés.

#### Projet de modernisation : implantations de la DTNPDC :

A ce stade du projet, la cartographie projetée des implantations pour la DTNPDC est la suivante :

#### *S'agissant de l'exploitation :*

- Un PCC organisé sur 2 salles (Waziers et Valenciennes).



- Les PCS de Berlaimont et Crèvecœur (supervision et réarmement à distance des ouvrages à petit gabarit) sont des PC transitoires, le PCC de Waziers/Valenciennes à vocation à reprendre l'activité actuelle de ces 2 PCS.

La possibilité d'exploiter le PCC de Berlaimont depuis Crèvecœur dès 2025 est à l'étude.

Les modalités d'organisation de l'exploitation du canal du Nord ne seront pas modifiées avant sa fermeture, hormis pour l'écluse de Palluel qui intégrera la téléconduite depuis le PCC de Waziers/Valenciennes au 2nd semestre 2025.

Le futur canal Seine-Nord Europe sera exploité depuis le PCC de Waziers/Valenciennes.

#### S'agissant de la maintenance :

La cible de notre organisation est la création de 3 CMI et 4 Points d'appui (PA) :

- CMI de Waziers + PA de Quesnoy sur Deûle (UTI DS)
- CMI de Valenciennes + PA de Berlaimont + PA du Cambrésis (UTI ESQ)
- CMI de Saint-Omer + PA du Dunkerquois (UTI FL)
- Le site du CMI de Béthune est voué à être fermé.

Autres sites :

- L'Atelier de Férin (SEME) reste en place.

- Concernant la Brigade des Travaux Fluviaux de Don (SEME), il n'y a pas d'intérêt immédiat à la déplacer. En tout état de cause, nous avons besoin de maintenir une capacité d'intervention fluviale et les agents qui partiront seront remplacés. Toutefois, les compétences de pilotes sont difficiles à acquérir et nous devons investir sur le long terme.

#### Questions/remarques de la CFDT VNF

##### *Quel est le calendrier de cette nouvelle cartographie ?*

La direction a indiqué que nous sommes à l'horizon 2030. On doit tenir compte des agents en place, des évolutions de la mise en place de la téléconduite et des cadrages nationaux notamment. On devrait être en mesure de construire un calendrier au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

#### Organisation de l'astreinte de Valenciennes (information)

##### Organisation actuelle :

7 roues d'astreinte mobilisant 25 agents pour la gestion des plans d'eau sur l'Escaut à grand gabarit et la Scarpe inférieure.

La mise en téléconduite des écluses de l'Escaut conduira à ne plus avoir d'éclusiers sur site. Les opérateurs du PCC ne pourront pas prendre la main sur les barrages automatisés et n'assureront plus d'astreinte.

Dans ce cadre, la gestion des alarmes plan d'eau a évolué en juin 2024 avec une centralisation de l'ensemble des alarmes sur le téléphone du technicien d'astreinte avec report en journée sur les cadres du pôle MET.

##### Organisation projetée :

- Dès l'arrivée en poste des premiers opérateurs au PCC, une seule roue d'astreinte plan d'eau est maintenue sur le périmètre Escaut et Scarpe. Elle est assurée par les 6 agents dont 1 en NAS



actuellement en charge de l'astreinte Scarpe qui interviennent à la demande d'un technicien d'astreinte de Valenciennes la nuit et le week end ou d'un cadre du pôle MET en journée.

- Lorsque tous les chefs de salle seront en poste, la gestion des alarmes sera assurée par le PCC en journée.
- A terme lorsque le PCC sera activé 24H/24H la gestion des alarmes sera assurée en permanence par le PCC.

Cette organisation sera susceptible d'évoluer selon les travaux à conduire sur l'organisation de la maintenance au sein de l'UTI ESQ.

#### Questions/remarques de la CFDT VNF

- *Pourquoi ne pas avoir maintenu 2 roues d'astreinte dans la mesure où la note d'orientation du dispositif d'astreintes dans le cadre du projet de modernisation de VNF est respectée puisqu'on ne les augmente pas ?*

La direction a indiqué qu'on étend le périmètre de la Scarpe à l'Escaut sans ajouter d'interventions car il n'y a pas d'interventions sur l'Escaut. On pourra ajuster ultérieurement si le besoin.

- *Un éclusier logé en NAS doit rejoindre le CMI en avril prochain, pourquoi n'est-il pas inclus dans la roue d'astreinte de cette nouvelle organisation ? pourquoi ne pas l'avoir indiqué dans le document puisqu'on se projette dans une organisation de fonctionnement du PCC 24H/24H ?*

La direction a indiqué qu'il s'agit de la situation actuelle et confirme que l'agent concerné devra bien faire 13 semaines d'astreinte au titre de la NAS. Il n'y a pas nécessité de compléter cette roue d'astreinte évaluée à 6 agents, on regardera sur quelle roue d'astreinte on pourra intégrer cet agent.

- *Pouvez-vous nous dire à quelle date l'astreinte sera reprise par le PCC ?*

La direction a indiqué qu'à ce stade, il n'est pas possible d'annoncer de date précise.

- *Les alarmes plan d'eau des barrages de l'Escaut sont basculées sur le téléphone des techniciens : est-il possible de leur proposer une formation pour gérer ces alarmes ?*

La direction a indiqué que Le SEME pourra délivrer une formation.

#### Ajustement de l'organisation du SDVE (consultation)

La nouvelle organisation mise en place en octobre 2023 est toujours en phase de rodage avec la mise en place progressive de ses méthodes de travail.

Depuis sa mise en place, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés et remontés par les agents, auprès de la direction, à savoir :

- La vacance de certains postes qui crée une surcharge de travail et un déséquilibre avec des difficultés de recrutement subies par le service,
- Des difficultés de communication avec la hiérarchie et entre les agents de manière ascendante et descendante,
- Des effets silos entre les cellules sur différents sujets et des interfaces à améliorer avec les UTI sur un certain nombre de sujets,

#### Les ajustements organisationnels proposés :

- Changement de nom des cellules :



- « Capitalisation et Partenariats » en « Ports, Territoires et Services »
- « Prospection commerciale » en « Promotion et Prospection ».

- Suppression des pôles « Etudes et Capitalisation » et « Ports, Partenariats et Services à l'Usager » au sein de la nouvelle cellule « Ports, Territoires et Services ».
- Réorientation de 2 postes au sein de la nouvelle cellule « Ports, Territoires et Services » :
  - Transformation du poste « Responsable du pôle Ports, Partenariats et Services à l'Usager » en « Chargé(e) de mission Partenariats et Tourisme »
  - Recentrement du poste « Chargé(e) de mission Ports, Partenariats » sur la seule fonction de « Chargé(e) de mission Ports ».
- Un pôle support regroupant l'ensemble des postes « assistantes de gestion » sans modification des fiches de postes et des attributions de chaque agent et placé sous le pilotage du « Responsable budget ».

#### Questions/remarques de la CFDT VNF

- Pour pouvoir rendre un avis éclairé sur ces ajustements, la CFDT VNF estime qu'il aurait été utile d'avoir accès pour les postes modifiés aux fiches de poste, à titre informatif.

- Peut-on avoir une clarification entre les missions du poste Chargé(e) de mission Partenariats et le poste chargé(e) de mission Partenariats et Tourisme ? est-ce que ce volet « Partenariats » a fait l'objet d'une concertation avec l'agent concerné ? Il semblerait que ce ne soit pas le cas.

La direction a indiqué que la fiche de poste a été concertée avec l'agent concerné. Le volet partenariats est indissociable du volet tourisme. On est toujours sur des notions de partenariats qui articule le développement touristique avec d'autres éléments de niveau de service. Ces échanges ont eu lieu avec l'agent. Toutefois, une clarification sera faite avec l'agent concerné.

- Le poste « Chef de pôle Etudes et Données » est transformé en Chargé(e) d'Etudes et Données, quelles sont les missions de ce poste sachant que la Chargée de Gestion traite déjà les données relatives au fret et au tourisme ?

La direction a indiqué que la chargée de Gestion reste sur son périmètre d'intervention qui est la production statistique et la Chargée d'études est davantage sur l'analyse de ces données statistiques.

- Vous dites que les missions des assistantes de gestion sont inchangées alors qu'elles seront en appui à GDPI, cela semble contradictoire, pouvez-vous préciser ?

La direction a indiqué qu'il n'y avait pas de modification des missions des assistantes de gestion. Les assistantes de cellule qui ne sont pas sur place ne peuvent pas gérer les courriers Elise et la gestion des parapheurs. De ce fait, le pôle support a récupéré cette mission.

**VOTE CFDT VNF :** CONTRE (en raison du manque d'éléments complémentaires et de précisions permettant d'émettre un avis éclairé sur ces ajustements).

#### Ajustement de l'organisation de l'UO de Lille (consultation)

Au sein de la Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage (DIMOA) de VNF, l'unité opérationnelle (UO) de Lille assure la maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation, régénération, restauration et dragage du réseau fluvial. Elle est composée de 8 cellules qui pilotent les opérations



des études amonts jusqu'à la réception des travaux et sont chargées de porter leurs dimensions techniques, environnementales, réglementaires, financières.

2 postes de chefs de projet, sans équipe dédiée, pilotent des opérations moyennes soit de façon autonome, soit en mode matriciel avec l'appui des chargés d'opérations issus des cellule EGT (études et grands travaux).

La consultation porte sur 3 ajustements d'organisation au sein de l'UO de Lille de la DIMOA :

1. Evolution de la cellule EGT5 en mission Fontinettes :

Alors que le doublement de l'écluse de Fontinettes et les sujets associés montent en puissance, le plan de charge devient tendu pour garantir le pilotage d'opérations complémentaires et il convient de dédier une équipe projet à temps plein aux opérations relatives à l'écluse des Fontinettes.

2. Transformation d'un poste de chargé(e) d'opérations en chef(fe) de projets :

3. Evolution de la cellule Etude Amont Stratégie et Prospective en chargé de mission Stratégie et Prospective.

Les études prospectives conduites par la cellule EASP sont arrivées à maturité. Les prochaines missions seront davantage consacrées à la mise à jour de ces études prospectives. Par conséquent, le dimensionnement de la cellule apparaît en décalage avec les besoins qui seront plus faibles quantitativement. Il est donc prévu de repositionner les 2 chargés d'opération EASP au sein de la cellule EGT3 et de transformer le poste de chef de cellule en chargé de mission Stratégie et Prospective de façon à concentrer son activité sur des sujets à haute valeur ajoutée, qui font appel à son expertise en matière socio-économique du transport fluvial.

Questions/remarques de la CFDT VNF

*Est-ce que la transformation du poste de chargé d'opération en chef de projets a un impact pour l'agent concerné et lequel ? Comment aborde-t-il le fait de ne plus faire d'encadrement ?*

La direction a indiqué que la fiche de poste a été co-construite avec l'agent et a fait l'objet de nombreux échanges. Il n'y a aucun impact pour l'agent.

VOTE **CFDT VNF** : ABSTENTION

**Projet de modernisation de la maintenance UTI Deule Scarpe (information)**

La **CFDT VNF** avait demandé préalablement au CSAL, que ce point soit transformé en point d'information estimant que cette consultation était prématurée en raison des discussions en cours avec la Direction Générale sur la maintenance afin d'aboutir à un cadrage arrêté.

L'objectif étant de bien de respecter le cadrage qui sera défini dans tout projet de réorganisation de la maintenance.

Cette requalification en point d'information a pu permettre à la **CFDT VNF** (les autres organisations syndicales n'ayant pas souhaité assister à la présentation de ce point) de poursuivre les discussions avec la direction, de présenter ses attendus et de clarifier certains éléments figurant dans l'étude d'impact RH.